



SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

QUESTION N°3

ADMINISTRATION GENERALE – DELEGATIONS DONNEES AU BUREAU

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard WYCKAERT

En application de l'article L 5711.1 et de l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, stipule que le Comité Syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau, à l'exception :

- 1- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- 2- de l'approbation du compte administratif,
- 3- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15
- 4- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- 5- de l'adhésion de l'établissement à un établissement privé,
- 6- de la délégation de la gestion d'un service public
- 7- *Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.*

C'est pourquoi, en application de ces dispositions qui permettent d'alléger les ordres du jour des réunions du Comité, et leur permettre ainsi de consacrer plus de temps et d'attention à des opérations plus importantes, ou même permettre le traitement de certaines affaires nécessitant une réponse urgente, les membres du Comité Syndical ont donné leur accord l'unanimité des voix pour donner délégation au Bureau pour :

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SMLA dans une fourchette située entre 90 000 € et 207 000 € H.T.,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés, ni de conditions, ni de charge,
- Fixer le prix à payer pour les dépôts en compostière et pour modifier le prix de dépôts des déchets en déchèterie
- Modifier le règlement intérieur des déchèteries du SMLA

Conformément au dernier alinéa de l'article L 5211.10, lors de chaque réunion du Comité Syndical, il sera rendu compte des travaux du Bureau ayant fait l'objet d'une Décision Administrative de Bureau.

SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS
177 Rue de Trérouanne
BP 20006
62501 SAINT-OMER CEDEX

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

GERARD WYCKAERT

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

22 JUIN 2023

Rendu(e) exécutoire
Le...26/06/2023
Le Président,

SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin 2023 à 18H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Lys Audomarois s'est réuni dans la salle du conseil de son siège social à Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à leur domicile en date du 14 juin 2023.

ETAIENT INVITES

- Monsieur WYCKAERT Gérard, Président
- Mesdames WAROT Sophie, WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEDAGUE Patrick, BEN AMOR Rachid, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, ROUSSEL Benoît, TILLIER Patrick, Vice-Présidents
- Mesdames BOIDIN Véronique, CANARD Céline-Marie, SEILLIER Christine, VASSEUR Françoise, délégués titulaires
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DECOSTER François, DUPONT Franck, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, LEFAIT Jean-Paul, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, SABLON Frédéric, TELLIER Alain, délégués titulaires.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur WYCKAERT Gérard, Président
- Messieurs CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, ROUSSEL Benoît, TILLIER Patrick, Vice-Présidents
- Mesdames SEILLIER Christine, VASSEUR Françoise, CANARD Céline-Marie délégués titulaires
- Messieurs AGEORGES Benoît, BOULET Michel, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, TELLIER Alain, PRUVOST Mathieu délégués titulaires

DELEGUES EXCUSES ET REMPLACES PAR UN MEMBRE SUPPLEANT OU AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE

- Monsieur BEE Didier, excusé a donné pouvoir à Monsieur LEROY Christian
- Monsieur BEDAGUE Patrick, excusé a donné pouvoir à Madame CANARD Céline-Marie
- Monsieur BEN AMOR, excusé
- Monsieur CORDIER André, excusé a donné pouvoir à Monsieur WYCKAERT Gérard
- Monsieur DENIS Laurent, excusé a donné pouvoir à Monsieur CAINNE Louis
- Monsieur DISSAUX Jean-Claude, excusé a donné pouvoir à Monsieur TELLIER Alain
- Monsieur DUQUENOY Joël, excusé a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain
- Monsieur LEFAIT Jean-Paul, excusé
- Madame WAROT Sophie, excusée a donné pouvoir à Monsieur ROUSSEL Benoît
- Madame WOZNY Florence, excusée a donné pouvoir à Monsieur BOULET Michel